

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fonds d'Aide de l'Ouest-de-l'Île

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme FOND D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir les éléments probants que nous jugeons nécessaires aux fins de l'examen. En conséquence, notre examen s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des actifs nets. Nous avons par conséquent exprimé une conclusion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Siège social

16 835, rue Oakwood, Pierrefonds, QC, H9H 5C9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757
rochonlegault.com

Succursale Terrebonne

100-3395, boulevard de la Pinière, Terrebonne, QC, J6X 4N1
T. 450 965-8551 | F. 514 696-9757

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(1)

Rochon Legault

Montréal

Le 16 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130994

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(Non audité)

Page 3

	2025	2024
PRODUITS		
Dons (Annexe A)	1 348 839 \$	1 336 397 \$
Subvention - Ministère de la Santé et des Services sociaux (Annexe B)	215 688	145 247
Ventes - Friperie	79 219	55 506
Subvention - Gouvernement fédéral	48 507	31 790
Intérêts	39 953	28 821
Contributions des participants aux activités	30 045	35 366
Subvention - Municipalités et arrondissements	24 417	18 317
Autres produits	2 161	1 108
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	6 700	6 700
	1 795 529	1 659 252
CHARGES		
Frais d'activités	1 254 411	1 232 849
Salaires et charges sociales	288 050	204 308
Entretien et réparations	49 218	38 383
Honoraires professionnels	18 886	23 745
Frais de bureau	19 474	21 976
Déplacements	16 115	11 689
Énergie et services publics	14 883	18 954
Assurances	13 122	12 077
Loyer	11 036	10 764
Communications et promotion	8 793	10 040
Taxes et permis	4 568	7 090
Intérêts sur la dette à long terme	3 233	3 980
Intérêts et frais bancaires	3 130	2 951
Créances douteuses et irrécouvrables	1 200	-
Télécommunications	1 035	959
Formation	169	1 035
Amortissement - immobilisations corporelles	24 584	27 099
	1 731 907	1 627 899
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	63 622 \$	31 353 \$

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(Non audité)

Page 4

	Affectés- réserve immobilière (Note 11)	Autres affectations (Note 12)	Investis en immobi- lisations	Non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	489 147 \$	62 536 \$	354 416 \$	138 738 \$	1 044 837 \$	1 013 484 \$
Excédent des produits sur les charges	32 137	-	(20 945)	52 430	63 622	31 353
Investis en immobilisations	-	-	11 382	(11 382)	-	-
Affectation d'origine interne - réserve immobilière (Note 11)	80 516	-	-	(80 516)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	8 436	(8 436)	-	-
SOLDE À LA FIN	601 800 \$	62 536 \$	353 289 \$	90 834 \$	1 108 459 \$	1 044 837 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE**BILAN****31 MARS 2025**
(Non audité)**Page 5**

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	808 753 \$	767 643 \$
Débiteurs (Note 3)	12 030	11 862
Frais payés d'avance	11 051	15 918
	831 834	795 423
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	430 712	443 914
	1 262 546 \$	1 239 337 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (Note 6)	32 044 \$	13 450 \$
Apports reportés (Note 7)	44 620	80 130
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 8)	5 793	16 807
	82 457	110 387
DETTE À LONG TERME (Note 8)	33 130	38 913
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 9)	38 500	45 200
	154 087	194 500
ACTIFS NETS		
Affectés - réserve immobilière	601 800	489 147
Autres affectations	62 536	62 536
Investis en immobilisations	353 289	354 416
Non affectés	90 834	138 738
	1 108 459	1 044 837
	1 262 546 \$	1 239 337 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**
(Non audité)**Page 6**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	63 622 \$	31 353 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 584	27 099
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 700)	(6 700)
	81 506	51 752
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 10)	(12 217)	77 769
	69 289	129 521
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 382)	(4 149)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(16 797)	(57 104)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	41 110	68 268
ENCAISSE AU DÉBUT	767 643	699 375
ENCAISSE À LA FIN	808 753 \$	767 643 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est inscrit en tant qu'organisme de bienfaisance auprès des autorités fiscales. L'organisme a pour objectif de favoriser le sens communautaire et le bien-être social et offre de l'aide d'urgence et de dépannage.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés. Ils sont constatés à titre de produits selon la même méthode que les immobilisations acquises.

Les ventes de la friperie sont constatées lorsque les biens sont remis aux clients.

Les produits de contributions des participants aux activités et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

COMPTABILISATION DES PROMESSES DE DONNS

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES

L'organisme comptabilise les dons de nourriture qu'il reçoit de donateurs afin qu'ils soient redistribués au montant de leur juste valeur, pour les dons pour lesquels l'organisme peut en évaluer la juste valeur dans un effort raisonnable.

Les dons de vêtements pour la friperie ne sont pas comptabilisés, étant donné qu'il serait difficile d'en évaluer la valeur.

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	10 %
Matériel roulant	20 %

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des contributions à recevoir et des autres débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Contributions à recevoir	116 \$	404 \$
Taxes de vente à recevoir	11 914	10 258
Autres débiteurs	-	1 200
	12 030 \$	11 862 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	156 574 \$	- \$	156 574 \$	156 574 \$
Bâtiment	393 490	223 895	169 595	178 521
Mobilier et équipement	103 389	32 501	70 888	66 751
Matériel roulant	79 052	45 397	33 655	42 068
	732 505 \$	301 793 \$	430 712 \$	443 914 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 36 500 \$, au taux de 10,20 %, renouvelable annuellement. Elle dispose également d'une limite de financement préautorisée de type Accord D d'un montant maximal de 32 991 \$, ainsi qu'une limite de 18 000 \$ sur quatre cartes de crédit au taux de 10,20 %.

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	10 587 \$	9 745 \$
Salaires et vacances courus	18 747	3 705
Sommes à remettre à l'État	2 710	-
	32 044 \$	13 450 \$

7. APPORTS REPORTÉS

	PROJET PASTA DRSP	Nouveaux Horizons Aînés	Autres projets (a)	Total 2025	Total 2024
Solde au début	43 554 \$	25 000 \$	11 576 \$	80 130 \$	- \$
Montants reçus au cours de l'exercice	75 000	-	10 000	85 000	126 065
Montants constatés à titre de produits	(81 054)	(25 000)	(14 456)	(120 510)	(45 935)
Solde à la fin	37 500 \$	- \$	7 120 \$	44 620 \$	80 130 \$

Les autres projets comprennent un montant reporté de 7 120 \$ afférant au fonds alimentaire d'urgence.

8. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 29 955 \$, 7,33%, remboursable par versements bi-mensuels de 324 \$ et un paiement final de 128 \$, échéant en novembre 2030	38 923 \$	44 298 \$
Emprunt dans le cadre du PAUPME - AERAP, remboursé au cours de l'exercice	-	11 422
	38 923	55 720
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	5 793	16 807
	33 130 \$	38 913 \$

a) Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	5 793 \$
2027	6 232 \$
2028	6 704 \$
2029	7 211 \$
2030	7 757 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les fractions non amorties des apports affectés ayant servi à la modernisation des locaux de la banque alimentaire et de la friperie.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	2025	2024
Charges		
Solde au début de l'exercice	45 200 \$	51 900 \$
Moins : montants amortis dans les résultats	(6 700)	(6 700)
	38 500 \$	45 200 \$

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(168) \$	2 855 \$
Frais payés d'avance	4 867	1 434
Créditeurs	18 594	(6 651)
Apports reportés	(35 510)	80 131
	(12 217) \$	77 769 \$

11. AFFECTÉS - RÉSERVE IMMOBILIÈRE

Le 9 décembre 2019, un incendie a détruit l'immeuble situé au 9 rue Centre Commercial. L'organisme a reçu un remboursement de l'assurance pour remplacer les biens détruits. Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter l'excédent du produit d'assurance sur la valeur nette des biens détruits, pour fins de reconstruction de l'immeuble situé au 9 rue Centre Commercial.

L'utilisation des montants dans ce fonds sont seulement permis pour les activités immobilières de l'organisation. Ceci comprend l'achat ou la construction d'un immeuble, des frais de loyer encourus, les honoraires professionnels associés à un projet immobilier, les améliorations et l'entretien d'un immeuble appartenant à l'organisation.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2025, les intérêts cumulés sur le compte de réserve relatif à l'exercice courant ont été ajoutés à la réserve immobilière, réduite d'une dépense liée au plan d'affaires relatif à la relocalisation. De plus, une affectation d'origine interne a été effectuée afin d'y ajouter les intérêts accumulés des exercices passés du compte bancaire alloué à cet effet.

12. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

À l'exercice 2022, l'organisme avait aussi résolu d'affecter un montant de 70 000 \$ à titre de fonds de prévoyance afin de répondre à des besoins futurs imprévus. Ce montant est toujours affecté à ce titre. Un montant supplémentaire de 20 000 \$ a été affecté pour l'exercice 2023, portant le total du solde de l'actif net affecté au fonds de prévoyance à 90 000 \$. Une partie du solde de ce fonds a servi à couvrir le remboursement pour le prêt CUPEC, ce qui porte le solde du fonds de prévoyance à 50 000 \$. L'organisme a aussi affecté une somme de 12 536 \$ devant être utilisée pour l'achat de nourriture.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour des locaux totalisent 12 256 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	11 311 \$
2027	945 \$

L'organisme a signé lors de l'exercice 2024 un engagement dans le cadre de la rédaction d'un plan d'affaires pour relocaliser le Fonds D'aide de l'Ouest-de-l'île. Le montant total du contrat pour la rédaction de ce plan est de 12 750 \$ dont une somme de 6 375 \$ a déjà été déboursée en date du 31 mars 2025. L'objectif de ce plan est de soutenir l'organisme dans ses démarches en vue de sa relocalisation.

De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a signé un engagement pour une campagne publicitaire pour le 60 ans de l'organisme et aussi afin d'aller chercher plus de financement, entre autres pour la relocalisation. Le montant total du contrat pour la rédaction de ce plan est de 23 925 \$ dont une somme de 10 287 \$ a déjà été déboursée en date du 31 mars 2025.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus, ses salaires et vacances courus et sa dette à long terme.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

	2025	2024
ANNEXE A - DONS		
Dons en nature		
Moisson Montréal	1 177 414 \$	1 186 130 \$
Autres donateurs	11 910	10 798
Dons en espèces		
Partage-Action	50 000	50 000
Dons divers	49 882	34 167
Particuliers	32 595	36 762
Organismes	14 000	5 175
Gouvernement provincial	13 038	10 865
Municipalités et arrondissements	-	2 500
	1 348 839 \$	1 336 397 \$

ANNEXE B - SUBVENTION - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ministère de la Santé et des Services sociaux	134 476 \$	126 065 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux - DRSP	81 212	17 026
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Projet ponctuel	-	2 156
	215 688 \$	145 247 \$